



Communiqué de presse

25 novembre 2008

Loin de l'assistanat, les CPAS obtiennent des résultats!

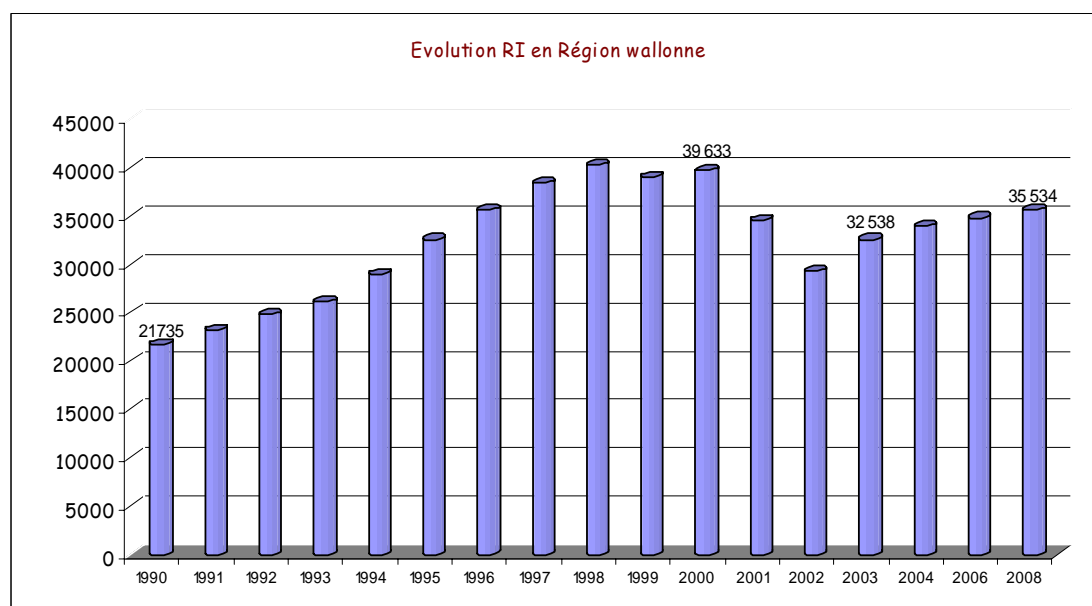
Mener une politique d'insertion socioprofessionnelle n'est pas chose aisée. Cela ne l'est pas en temps normal. Cela le sera encore moins lorsque la crise financière tirera ses effets concrets dans les différentes localités du pays (croissance du nombre de chômeurs, du nombre d'exclusions du chômage, risque d'augmentation des dotations communales, ce qui se traduira in fine par une prise en charge par les citoyens).

Le climat est donc à la morosité et celle-ci, souvent, empêche de voir les éléments les plus performants. Or, quel que soit le climat, on peut vérifier que les CPAS sont des institutions particulièrement actives et performantes.

Allons plus loin encore et osons le dire: ces résultats sont sans pareil dans le cadre institutionnel wallon.

Citons quelques exemples de cette efficacité:

⇒ en 17 ans, les mises à l'emploi par le biais de "l'art. 60 par. 7"¹ ont progressé de **1 250 %**.

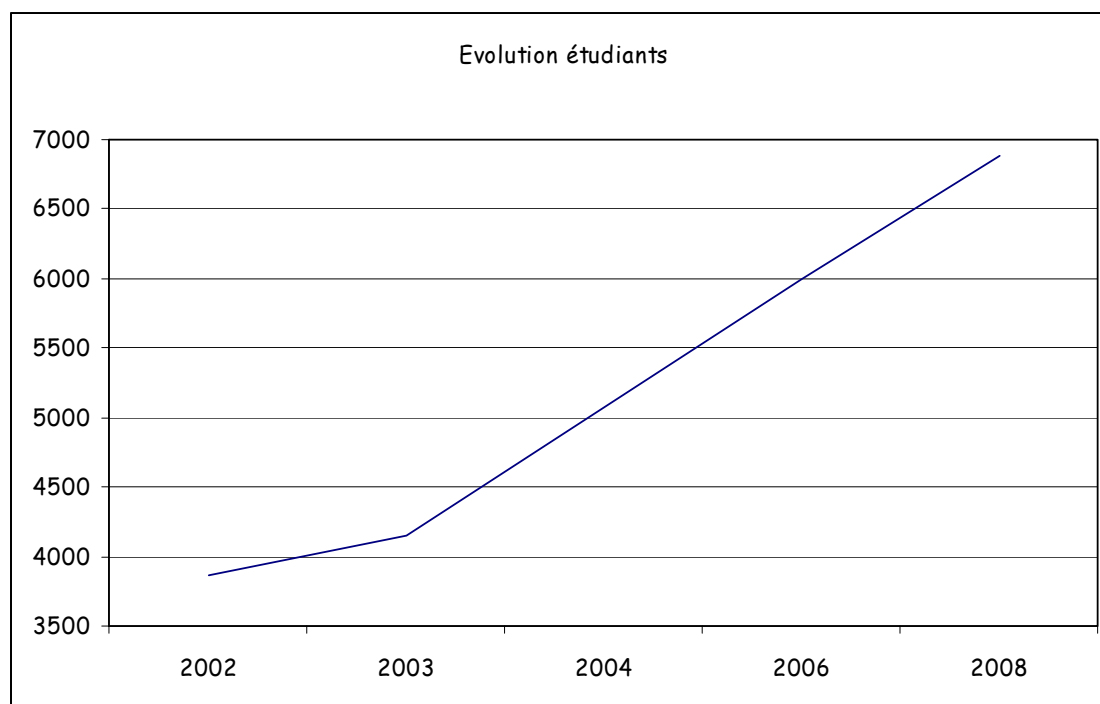


¹ L'art. 60 par. 7 de la loi organique permet aux CPAS d'engager les personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou aide sociale équivalente) afin de leur permettre une expérience professionnelle et/ou afin de leur permettre d'obtenir une allocation sociale complète.

D'une manière générale, les CPAS wallons et germanophones remettent à l'emploi (tout emploi confondu) 8 883 bénéficiaires sur l'année.

Les étudiants

En 2002, les CPAS wallons et germanophones prenaient en charge 3 866 étudiants. En 2008, le chiffre est de 6 068, soit une évolution de 57 % en 6 ans.



On peut, bien entendu, se poser la question de savoir si la prise en charge par les CPAS des études est "normale". A tout le moins, on pourrait considérer que le Gouvernement devrait octroyer aux CPAS les moyens de cette politique.

Actuellement, le Gouvernement octroie une majoration du remboursement de l'aide sociale octroyée de 50 à 70 %. Le reste étant à charge du CPAS, c'est-à-dire du citoyen de la commune.

La mise en formation

4 201 personnes étaient mises en formation au 1^{er} janvier 2008. Ici aussi on doit constater une forte progression: + 11,3 % par rapport à 2006 (et 49,3 % depuis 2005) alors même que les pouvoirs publics n'interviennent que marginalement. En effet, dans le cadre restreint d'une formation par le travail organisée par un pouvoir public de formation et pour une période de 6 mois, le Gouvernement fédéral permet un remboursement à 70 % de l'aide sociale octroyée, le reste étant à charge du CPAS.

Récapitulatif

Sur 42 664 bénéficiaires, les CPAS remettent dans une forme active d'insertion 19 152 bénéficiaires, soit 45 % de leur public.

- mises à l'emploi	8 883 bénéficiaires
- mises en formation	4 201 bénéficiaires
- mises aux études	6 068 bénéficiaires
<hr/>	
TOTAL	19 152 bénéficiaires

Ces chiffres montrent clairement le travail considérable fait par les CPAS et qui est beaucoup trop peu connu et reconnu. En effet, le tout public continue trop souvent à imaginer un CPAS qui s'inscrirait dans une logique d'assistantat en octroyant passivement un revenu d'intégration aux personnes. Cette image ne correspond pas du tout à la réalité.

D'autre part, les CPAS ne sont pas suffisamment soutenus financièrement pour le travail colossal effectué.

Ainsi, l'insertion professionnelle et les mises aux études sont trop peu subsidiées. Quant aux mises en formation, elles ne le sont que partiellement et que dans un cadre restreint.

Or, dans le climat économique morose que nous connaissons, les répercussions sociales vont rapidement se faire sentir. Et dans ce climat, il faut à tout prix soutenir les services publics performants que sont les CPAS.

Claude EMONTS
Président

Tout renseignement au sujet de la présente peut être obtenu auprès de:
Monsieur Christophe Ernotte, Directeur général, au 081- 24 06 50.

L'étude complète est disponible sur notre site internet www.uvcw.be/cpas